

Sur la période les dépenses réelles de gestion courante augmentent de 8,32 %.

Les principales dépenses :

Les charges à caractère général : 74 795,38 €

Eau, gaz, électricité, carburants 31 229 €, fournitures alimentation 11 211 €, founitures et petit équipement 4 770 €, entretien bâtiments voirie réseaux 3 833 €, maintenance et assurances 12 009 €, services extérieurs 4 579 €, impôts et taxes 6 234 €. Ces dépenses ont diminuées de 2,50%.

Les charges de personnel : 95 089,08 €

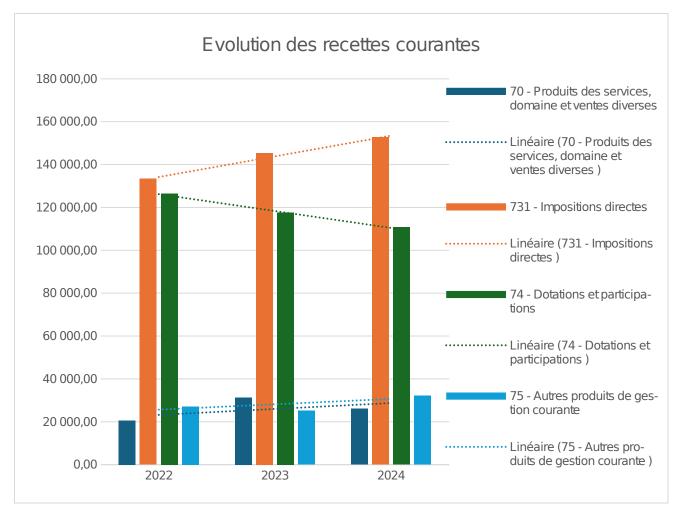
Personnel extérieur 26 994 €, personnel titulaire et non titulaire 45 942 €, cotisations sociales 22 153 €. Ces dépenses augmente de 20%, du fait de changements d'indices du personnel et de l'augmentation de la valeur du point indiciaire, sur les deux derniers mois de l'année le poste du secretariat de mairie a été doublé pour une meilleure intégration de la nouvelle secrétaire.

Autres charges de gestion courante : 140 002,17 €

Syndicat de voirie **84 924 €**, Regoupement pédagogique intercommunal **33 407 €**, indemnités de fonction et cotisations **18 350 €**, subventions **3 290 €**. Une augmentation de 9%, par rapport à l'année 2022 et 24,50% par rapport à 2024 du fait des dépenses engagées auprès du syndicat de voirie.

Atténuation de produit : 15 421,67 €

Ce poste de dépense correspond au montant de la cotisation qui était versé au Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours, l'année précédent le transfert de compétence à la communauté d'agglomération. Ce montant est versé tous les ans à Grand Auch Cœur de Gascogne.



Les recettes courantes évoluent à la hausse sur cette même période de 6,58%.

Quelles sont-elles?

Produits des services, domaines et ventes diverses : 26 054,20 €

Cantine 9 792 €, produits des domaines 3 043 €, remboursements de frais 3 022 €, remboursement charges locatives 10 195 €.

Impositions directes: 153 110,56 €

Péréquations **16 540** €, impôts et taxes directs **136 570** €. Une augmentation de 14,50 % avec une augmentation des bases d'imposition important en 2023 et 2024 (indexée sur l'inflation) et une augmentation des taux d'imposition en 2024.

Dotations et participation : 110 742,31 €

Dotation forfaitaire communes **68 319 €** (Reste à percevoir 6 179 €), dotation de solidarité rurale **22 881 €**, dotation élus locaux **4 815 €**, état compensations exonérations **11 024 €**.

Autres produits de gestion courante : 32 167,52 €

Locations 27 566 €, Autres produits 4 602 €.

Une section fonctionnement juste à l'équilibre, ce qui laisse très peu de marge à l'investissement qui aura été quasi nul en 2024.